

ANNEXE 1 - LETTRE DE MISSION DU PREMIER MINISTRE AU HCFIPS

Le Premier Ministre

N°1 521fi 8/SG

Paris, le **1 OCT. 2018**

Monsieur le Président,

Depuis sa création en 2012, le Haut Conseil du financement de la protection sociale constitue un lieu, auquel je suis attaché, d'échanges entre parlementaires, partenaires sociaux, administrations et experts sur les enjeux du financement et de l'équilibre de nos régimes sociaux.

Les travaux que le Haut Conseil a menés cette année et l'enquête qu'il a pilotée en 2017 en lien avec la Drees et France-Stratégie ont montré l'importance que revêtent, pour les acteurs de la protection sociale comme pour nos concitoyens, les enjeux de clarté et de lisibilité du prélèvement social ainsi que d'adéquation aux politiques qu'il finance.

Le vote annuel de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) constitue, à cet égard, un temps fort de débat démocratique. Sa mise en œuvre a été un élément essentiel d'amélioration du pilotage des comptes de la sécurité sociale et d'approfondissement du débat démocratique, en permettant au Parlement d'aborder chaque année de façon cohérente, l'ensemble des masses financières de la sécurité sociale.

Il m'apparaît aujourd'hui utile que le Haut Conseil puisse procéder à un bilan de la loi de financement, dans la perspective notamment d'une nouvelle loi organique, en analysant :

Les progrès et les limites en termes d'information financière vis-à-vis de l'ensemble de nos concitoyens, tout en permettant la meilleure lisibilité sur la politique générale de prélèvements obligatoires ;

Les progrès et les limites en termes de pilotage financier, de nature à assurer de façon pérenne l'équilibre de la sécurité sociale. Vous examinerez notamment l'hypothèse de la mise en œuvre d'une « règle d'or » destinée à proscrire dans la durée la constitution de déficits sociaux ;

Les conditions d'élaboration, de concertation et d'articulation avec les autres lois financières de façon à assurer la cohérence des politiques publiques, notamment en matière de protection sociale, mais aussi la meilleure prise en compte des avis des partenaires sociaux sur ces sujets ;

Monsieur Dominique LIBAULT
Président du Haut Conseil du financement de la protection sociale
14 avenue Duquesne
75007 Paris

L'articulation et l'équilibre entre la fonction financière donnée au Parlement à travers la loi de financement et la fonction d'évaluation des politiques publiques liées à ces masses financières ;

À cet égard, vous examinerez plus particulièrement les programmes de qualité et d'efficience (PQE) et ferez toutes suggestions pour en améliorer la pertinence et l'impact dans le débat public ;

Le périmètre de la loi de financement, notamment dans l'hypothèse où le texte en cours de discussion de la réforme constitutionnelle deviendrait définitif, mais en identifiant ce qu'il serait possible et souhaitable de faire dans le droit positif actuel, dans le respect des prérogatives des gestionnaires des régimes.

Au-delà du contenu de la loi de financement elle-même, vous porterez une attention particulière à la façon dont son débat et sa production sont portés à la connaissance de nos concitoyens, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sommes votées par le Parlement.

Je souhaite que le Haut Conseil du financement de la protection sociale puisse apporter sa contribution à ces différentes questions. Afin que ces travaux puissent utilement nourrir la réflexion du Gouvernement, il serait approprié que cette contribution me soit remise en mai 2019.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Edouard PHILIPPE